

**CETTE ANNEE DEUX POSSIBILITES
POUR DEMANDER UNE BOURSE DE COLLEGE**

PREMIERE POSSIBILITE : LE DOSSIER BOURSE FORMAT PAPIER

Vous avez reçu dans le carnet de correspondance de votre enfant le dossier bourses (dossier papier blanc) qui permet de faire votre demande en dossier papier si vous préférez cette méthode.

Merci de rapporter le dossier papier complet avant le 29 septembre 2017

SECONDE POSSIBILITE : LE DOSSIER BOURSE PAR INTERNET

Sur <https://teleservices.ac-versailles.fr/ts> avec votre code Éducation Nationale

Du 1er septembre au 18 octobre 2017

(Vous allez recevoir le 08/09/2017 votre code sur la boîte mail déjà fournie au collège au moment de l'inscription)

Ce qui permet

- de faire sa demande de bourse pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège,
- de fournir directement les données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- de fournir des précisions sur sa situation pour que la demande soit complète,
- de mettre à jour la fiche de renseignements administrative, pour l'élève et lui-même,
- de connaître dès le dépôt de la demande le montant de la bourse qu'il est susceptible de toucher,
- de suivre l'avancement de son dossier.

Besoin d'aide ?

Contactez Me Zitouni 01 31 34 21 21

Sacya.Zitouni1@ac-versailles.fr

**CETTE ANNEE DEUX POSSIBILITES
POUR DEMANDER UNE BOURSE DE COLLEGE**

PREMIERE POSSIBILITE : LE DOSSIER BOURSE FORMAT PAPIER

Vous avez reçu dans le carnet de correspondance de votre enfant le dossier bourses (dossier papier blanc) qui permet de faire votre demande en dossier papier si vous préférez cette méthode.

Merci de rapporter le dossier papier complet avant le 29 septembre 2017

SECONDE POSSIBILITE : LE DOSSIER BOURSE PAR INTERNET

Sur <https://teleservices.ac-versailles.fr/ts> avec votre code Éducation Nationale

Du 1er septembre au 18 octobre 2017

(Vous allez recevoir le 08/09/2017 votre code sur la boîte mail déjà fournie au collège au moment de l'inscription)

Ce qui permet

- de faire sa demande de bourse pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège,
- de fournir directement les données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- de fournir des précisions sur sa situation pour que la demande soit complète,
- de mettre à jour la fiche de renseignements administrative, pour l'élève et lui-même,
- de connaître dès le dépôt de la demande le montant de la bourse qu'il est susceptible de toucher,
- de suivre l'avancement de son dossier.

Besoin d'aide ?

Contactez Me Zitouni 01 31 34 21 21

Sacya.Zitouni1@ac-versailles.fr